

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_026 : MARCHES / MARCHÉ DE GESTION ET ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA - MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est compétente en matière d'accueil des gens du voyage à travers la réalisation et la gestion d'aires définies au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage défini et validé conjointement par le Préfet et le Président du Département.

Conformément aux dispositions initiales dudit Schéma, la CABA a aménagé deux aires d'accueil sur son territoire représentant 120 places caravanes réparties comme suit :

- 100 places caravanes, regroupées par sous-unités de 20 places, sur l'aire d'accueil des Dinandiers située à Tronquières sur la Commune d'Aurillac, site en fonctionnement depuis juillet 2009 ;

- 20 places caravanes sur l'aire des Granges située sur la Commune d'Arpajon-sur Cère qui est ouverte depuis juillet 2010.

A celles-ci s'ajoute l'aire de grand passage de Leyritz sur la Commune de Crandelles qui est en service depuis juin 2013 et est ouverte uniquement durant la saison estivale. Ce site, conformément aux prescriptions du schéma départemental, peut accueillir jusqu'à 90 places-caravanes, avec la possibilité pour les groupes les plus importants d'utiliser le

terrain communautaire contigu.

Le Conseil Communautaire a accepté le principe de la gestion, par un opérateur privé, des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre d'un marché public. Lors de son dernier renouvellement, ce marché a été attribué à la Société VAGO laquelle doit assurer comme principales missions, la gestion des entrées et des sorties des aires, la surveillance et l'entretien des sites, l'encaissement des redevances d'occupation et des fluides.

Ce marché, d'une durée de deux fois deux ans, arrive, en août 2023, à l'échéance de sa deuxième et dernière période de reconduction.

Afin de retenir un nouvel opérateur économique dans des délais qui soient compatibles avec l'organisation de la meilleure continuité possible des services, il est nécessaire de relancer dès à présent une nouvelle consultation.

Il est précisé qu'en sus de la gestion des aires telle que présentée ci-avant dont il sera proposé la reconduction sous des formes et objectifs équivalents à ceux du marché en cours, le futur contrat devra intégrer les impacts qu'auront les nouvelles orientations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2022-2027 notamment en terme de production de terrains familiaux. Ainsi, selon les choix qui seraient retenus pour la gestion de ces derniers soit par un bailleur social, soit directement par la CABA, le marché devra ainsi pouvoir permettre de déléguer cette nouvelle mission au cocontractant. Il devra également prendre en considération le fait que les terrains familiaux mis en service viendront engendrer une diminution équivalente du nombre d'emplacement de l'aire des Dinandiers et donc de la rémunération du prestataire qui y est attachée.

Il est proposé que ce contrat de prestation de service soit conclu pour une durée de deux ans et soit reconductible de manière tacite pour une nouvelle et unique période de deux ans.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire et éventuellement avec la possibilité d'organiser en son sein des marchés subséquents. L'accord-cadre global comportera un montant maximum par période contractuelle. Ainsi, au regard du montant annuel des prestations en cours et des évolutions à venir, ce montant maximum du marché, par année civile, peut être estimée à 225 000,00 € HT hors conditions de révision de prix. Ainsi, sur la durée potentielle du contrat, le montant du marché est donc évalué à 900 000,00 € HT.

L'organisation du contrat en la forme d'un accord-cadre avec éventuellement la mise en œuvre de marchés subséquents ainsi qu'un montant maximum permettra d'absorber les évolutions fonctionnelles de la gestions des aires liées au développement des terrains familiaux d'un côté et à la réduction du nombre de places sur l'aire d'accueil des Dinandiers.

S'agissant d'un marché de prestation de service dont la durée totale de la prestation engendre une estimation du contrat supérieure aux seuils de déclenchement des procédures formalisées, il est nécessaire de procéder pour la réalisation de ce projet à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1^o et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de procéder, pour la passation du marché de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CABA, à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer dans les formes et limites financières rappelées dans le rapport de présentation de la présente délibération, l'accord-cadre et ses marchés subséquents ainsi que tout document s'y rapportant et à procéder à leur exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.